

COMMUNE DE CORSEAUX

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN D'AFFECTATION DE LA COMMUNE

Approuvé par la Municipalité
Corseaux, le 28 OCT. 2024
Syndic C. Minacci
Secrétaire C. Piloud

Soumis à l'enquête publique
du 9 NOV. 2024 au 9 DEC. 2024
Au nom de la Municipalité
Syndic C. Minacci
Secrétaire C. Piloud

Adopté par le Conseil communal
Corseaux, le
Présidente
Secrétaire

Approuvé par le Département compétent
du Canton de Vaud
Lausanne, le
La Cheffe du Département

Dossier n° 2026
Version du 24.10.2024
PLAREL
LAUSANNE

Entré en vigueur le

Restrictions de droit public relevant de la procédure LATC

Généralités

- Périmètre du plan d'affectation communal
- Périmètre du plan d'affectation du village
- Limite communale

Zones d'affectation

- Zone centrale 15 LAT B
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT A
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT B
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - lettre d'identification
- Zone d'activités économiques 15 LAT A - numéro d'identification
- Zone d'activités économiques 15 LAT B
- Zone de verdure 15 LAT A
- Zone de verdure 15 LAT B
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone ferroviaire 15 LAT
- Zone viticole 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT

Contenus superposés

- Secteur de protection du site bâti 17 LAT A
- Secteur de protection du site bâti 17 LAT B
- Parcs et jardins historiques (COMOS)
- Espace réservé aux eaux - O'Eaux art. 41a
- Parcelles concernées par la disponibilité des terrains à bâtir - art. 52 LATC
- Secteurs de protection de la nature et du paysage 17 LAT - biotopes

Restrictions de droit public relevant de procédures liées à la LATC

- Limites des constructions radiées
- Limites de la bande constructible des 10 m à la limite forestière statique

Éléments relevant d'autres procédures ou mentionnés à titre indicatif

- Itinéraires cantonaux de randonnée pédestre - tracés indicatifs
- Itinéraires Suisse-mobilité à vélo - tracés indicatifs
- Régions archéologiques - n° d'identification
- Monuments culturels : objets notés 1 au recensement architectural
- Monuments culturels : objets notés 2 au recensement architectural
- Monuments culturels : objets notés 3 au recensement architectural
- Monuments culturels : objets notés 4 au recensement architectural
- Monuments culturels : objets classés
- Monuments culturels : objets inscrits à l'inventaire
- Objets portés à l'inventaire cantonal des monuments et des sites - n° d'identification
- Objets portés à l'inventaire fédéral des paysages - n° d'identification
- Sites pollués
- Périmètres de consultation OPAM

PLAN D'AFFECTATION DE LA COMMUNE
Echelle 1 / 2000

